

## **Gel des contrats aidés par l'État**

**Réaction de Bernard BONNE, Président du Département de la Loire  
et de**

**Jean-François BARNIER, Vice-président du Conseil départemental en charge de l'insertion  
et Président de l'Association des Maires de la Loire**

Par décision du gouvernement, Madame la Ministre du Travail a fait stopper tous les contrats aidés, Contrats d'Accompagnement par l'Emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE), mobilisés par les collectivités (Département et communes..) et par les associations et employeurs privés.

Pour rappel ces contrats aidés permettent aux personnes en grande difficulté d'obtenir un emploi car l'État verse en contrepartie d'une embauche une aide financière à l'employeur, lequel va s'engager à mettre en place une démarche de formation pour la personne recrutée.

Le Département de la Loire s'est engagé, au côté de l'État, à cofinancer 700 Contrats en 2017 à partir d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM). La moitié de ces contrats a été réalisée dès le mois de Juin 2017. Le Département a d'ailleurs budgétisé ce financement pour l'année 2017.

Avec ce gel des contrats aidés, l'État ne respecte pas ses engagements avec les collectivités et ne mesure pas les conséquences désastreuses que cela va produire en particulier dans nos communes. En effet, à la veille de la rentrée scolaire, ce sont 160 personnes bénéficiaires du RSA qui avaient été retenues dans le cadre d'entretiens d'embauche pour travailler auprès des collèges, compétences du Département. Ces personnes ne pourront pas intégrer leur poste de travail, avec l'arrêt de cette mesure par l'État. Ceci sans compter le nombre de communes qui ont souhaité se mobiliser pour recruter une personne en CAE et qui ne pourront pas avoir ce personnel complémentaire.

Le gel de cette mesure s'appliquerait depuis juillet 2017, c'est-à-dire à effet rétroactif !

L'engagement du Département pour les communes et les collèges ne pourra pas ainsi être honoré et les personnes qui ont été sélectionnées dans le cadre d'un jury d'embauche, ne pourront pas intégrer leur poste de travail, dans les jours qui viennent. Il s'agit essentiellement de personnes qui perçoivent l'allocation RSA, et chez qui l'espoir de sortir de leur situation d'assistance, va de nouveau s'arrêter. Ceci oblige certaines familles à revoir leur projet de vie.

Le Département de la Loire ainsi que l'Association des Maires de la Loire demandent instamment, à ce que cette décision, prise de façon unilatérale par l'État, puisse être révisée sans délai.

Bernard BONNE, Président du Département de la Loire, et Jean-François BARNIER, Vice-Président du Conseil départemental et Président de l'AMF42, prennent contact avec Monsieur le Préfet afin de convenir d'un rendez-vous sur ce sujet.

**Jean-François BARNIER**  
**Vice-président du Conseil départemental**  
**Président de l'AMF42**

**Bernard BONNE**  
**Président du Département de la Loire**